



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2008

Le conseil municipal de la commune de Lamure sur Azergues s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Bernard Rossier, maire.

Présents : les 15 conseillers

Secrétaire de séance : Monique Renard

- Compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2008 : approuvé par 14 voix (monsieur Ladislas Potocki n'a pas pris part au vote)

- Amendes de police : utilisation

Le Département du Rhône a attribué à notre commune la somme de 4263 € suite à la répartition 2008 des recettes provenant du produit des amendes de police.

Les devis des travaux (marquage le long de la RD 385, marquage du mille-club et de la place du marché) s'élevant à 7105 € HT, cela représente 60% de taux de subvention.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'utilisation de cette subvention pour les travaux de signalisation routière en vue d'assurer la sécurité sur la commune.

- Frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque municipale

M. le percepteur demande une délibération concernant les frais de déplacements des bénévoles (pour aller changer les livres ou des CD..).

Le conseil municipal vote pour le versement d'une indemnité kilométrique ou éventuellement indemnité de mission, au taux légal en vigueur (par 14 voix pour et une abstention)

- Contrat d'assurance du personnel communal

Un contrat avec Groupama est actuellement en cours jusqu'au 31 décembre 2009.

Le centre de gestion, par l'intermédiaire de la société DEXIA, propose une assurance de groupe pour le personnel communal et demande une réponse avant le 4 novembre 2008.

Mme Patricia Chalayer, secrétaire de mairie, expose les informations qu'elle a obtenues mais on ne dispose pas actuellement des termes de garanties écrits.

Le conseil municipal vote, par 14 voix pour et une abstention, le maintien du contrat du personnel communal avec Groupama.

- Projet de défibrillateur

Après renseignements auprès d'une société multimarques de la région lyonnaise, les appareils proposés sont de qualité équivalente dans une fourchette de 2200 € à 2300 € H.T avec une maintenance préventive de 158 € H.T par passage.

Cette acquisition serait assortie d'une soirée de formation avec appui souhaité des pompiers.

Le conseil municipal est à l'unanimité favorable à l'acquisition d'un défibrillateur installé dans le sas du hall d'entrée de la mairie.

- Règlement intérieur concernant l'accueil périscolaire

M. le maire fait d'abord le point : l'agrément « Jeunesse et sport » ne devrait pas poser de problème, ni l'approbation de la PMI. Une rencontre avec la CAF est prévue le 23 octobre pour obtenir un financement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

- Columbarium

M. le premier adjoint annonce quelques précisions : devis plus élevé que prévu pour le granit rose de France et complément de travaux pour le garde-corps.

Le conseil municipal vote le projet (par 13 voix pour et 2 abstentions) pour un columbarium de 9 cases pouvant contenir 4 urnes chacune, un banc, une flamme en granit rose de France pour un prix de 11380,11 euros H.T

- Questions diverses

· L'arrêté ministériel qui interdit les engins motorisés sur tout espace naturel

n'est pas respecté sur certaines zones de la commune et les propriétaires s'en plaignent. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à la Gendarmerie de Villefranche ainsi qu'à celle de Lamure afin d'éviter que la situation ne s'envenime.

· Point sur le PLU : il faut faire un comparatif entre le règlement de juin 2007

et le nouveau règlement du bureau d'études afin que le projet tienne bien compte de ce dernier.

· Caserne des pompiers : un nouveau permis de construire devrait être déposé avec seulement la base de l'antenne. L'antenne de la caserne actuelle serait maintenue avec un transfert vers la nouvelle caserne.

· La Gazette Lamurienne sera distribuée par la Poste à compter du 3 octobre ;

· Mme l'adjointe responsable de la culture rappelle l'exposition

« une école au Ladakh » à la bibliothèque et la soirée du 8 novembre :

« à la rencontre d'une vallée du Tibet ».

· Projet Festival de calligraphie : 18-19 juillet 2009, Mme Millet demande la possibilité d'utiliser une ou plusieurs salles communales. Une réponse favorable au projet est donnée.

· Le jeu extérieur de la cour maternelle de l'école est à changer ; il n'est plus réparable. Le changement ne pourra intervenir qu'après les travaux de maçonnerie de la cour haute.

· Les responsables de la commission vie associative font le point suite à la réunion de mi-septembre : une bonne participation des associations et de nombreux échanges au cours de la rencontre organisée. Un autre rendez-vous est pris en janvier.